



ORLÉANS, LE 20 SEPTEMBRE 2021

AU SERVICE DES  
FRANCOPHONES ET  
DES FRANCOPHILES  
DEPUIS 1979

SERVICES ÉDUCATIFS  
ARTS ET CULTURE  
LOISIRS  
CARRIÈRES

## Objet : Location de salle au MIFO durant la pandémie de la COVID-19

Cher client, chère cliente,

Nous vous remercions d'avoir choisi le MIFO pour organiser votre évènement. Afin d'en assurer le bon déroulement et de bien vous servir, le MIFO tient à vous informer des procédures qui ont été mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Nous suivons les directives en vigueur de Santé publique Ottawa. Ces mesures ont pour objectif de veiller à votre santé et votre sécurité ainsi que celle de vos invités et de nos employés. Vous devez les partager avec l'ensemble de vos invités et vous assurer que vos invités les respectent.

- En raison de la pandémie, la capacité des salles est grandement réduite. Veuillez noter que les enfants sont inclus dans le décompte.
- Toute personne de 12 ans et plus devra présenter une preuve de vaccination complète ou une exemption médicale en format papier ou électronique ainsi qu'une pièce d'identité. Veuillez consulter la *Politique intérimaire de vaccination et de divulgation obligatoires relative à la vaccination contre la COVID-19 - M210903 (Version pour les usagers, les bénévoles et les visiteurs)*. Cette politique peut aussi être consultée sur le [site Web du MIFO](#).
- Une station de dépistage se trouve à l'entrée principale du MIFO. Toute personne impliquée dans votre évènement doit passer par la station de dépistage pour entrer au MIFO.
- Des affiches ont été installées sur les murs et les babillards du MIFO afin de vous informer des directives à suivre.
- Des marques ont été placées au sol afin de vous aider à respecter la distanciation physique. Nos salles seront préparées pour que la distanciation physique soit respectée et nous demandons votre collaboration afin de respecter l'emplacement des tables et chaises.
- Des stations avec du gel hydroalcoolique sont en place afin de vous permettre de vous désinfecter les mains régulièrement.
- Le vestiaire est fermé et nous vous invitons à limiter les effets personnels que vous apportez avec vous à l'essentiel. Nous vous invitons de garder vos effets personnels avec vous et de les mettre sur votre chaise ou au sol tout près de votre place assignée.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps selon le règlement municipal en vigueur. Dans le cas d'une location de salle au MIFO, le port du masque ne s'applique pas :

MOUVEMENT D'IMPLICATION  
FRANCOPHONE D'ORLÉANS

6600, RUE CARRIÈRE  
(ORLÉANS)

MIFO.CA

- à un enfant de moins de deux (2) ans ou à un enfant de moins de cinq (5) ans, chronologiquement ou en termes de développement, qui refuse de porter un masque et qui ne peut être persuadé de le faire par la personne qui s'occupe de lui;
- à une personne souffrant d'un problème médical, notamment de difficultés respiratoires ou cognitives, ou d'un handicap, qui l'empêche de porter un masque en toute sécurité,
- à une personne qui est incapable de mettre ou d'enlever son masque sans l'aide d'une autre personne;
- à une personne qui, seulement lorsqu'assise à sa place, consomme de la nourriture ou des boissons.

### PERSONNEL DU MIFO

Les gestionnaires d'événement ont le mandat de vous faire certains rappels au besoin et de gérer les files dans les zones de service pour veiller à ce que les invités maintiennent une distance physique de deux (2) mètres entre eux.

### NOMBRE RÉDUIT DE PLACES ASSISES

Les tables doivent être placées de manière à assurer une distance de deux mètres (six pieds) entre chaque invité ne faisant pas partie du même cercle social (bulle de 10 personnes).

### SERVICE AUX TABLES

Lorsque les invités sont servis, les pratiques suivantes sont requises à chaque service afin d'éviter de toucher leur nourriture ou leurs boissons :

- Les assiettes doivent être servies à chaque invité individuellement plutôt que d'offrir un service de style buffet.
- Les serveurs doivent porter un couvre-visage en tout temps.

Nous vous demandons de nous aider en respectant vous-mêmes toutes les consignes et en encourageant la même collaboration de la part de vos invités.

### RAPPELS IMPORTANTS

1. Si une personne est malade ou présente l'un des symptômes de la COVID-19, **elle ne peut pas participer à votre événement.**
2. Si une personne développe l'un des symptômes de la COVID-19 au courant de votre événement, **celle-ci doit se désinfecter les mains, mettre un masque, vous aviser de la situation et quitter immédiatement les lieux.** À votre tour, vous devez nous informer de la situation immédiatement.
3. Si une personne présente lors de votre événement reçoit un test de dépistage positif à la COVID-19 dans les deux semaines suivant votre événement, **vous devez absolument nous en informer** par courriel au [locations@mifo.ca](mailto:locations@mifo.ca) ou par téléphone au 613 830-6436 poste 234.

## RESPECT DES CONSIGNES ET ENGAGEMENTS

- Le locataire et ses invités s'engagent à respecter l'ensemble des consignes de santé et de sécurité du MIFO, incluant les procédures spéciales mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 conformément aux clauses 6 et 7 du contrat de location de salle
- Le locataire et ses invités acceptent d'agir en conformité avec toutes procédures, politiques, et tous règlements élaborés par le MIFO, concernant la nature du poste
- Le MIFO se réserve le droit de modifier lesdits politiques, procédures et les règlements du MIFO à sa discrétion ou selon ses exigences opérationnelles
- Le MIFO se réserve le droit de mettre fin à votre événement et de garder le dépôt de sécurité si les consignes et mesures en place au MIFO ne sont pas respectées.

P.J : *Politique M210903 de vaccination -usagers-bénévoles-visiteurs*

Signature du locataire :

---

Date :

---